

Les principales galeries d'art et les principaux musées* sont:

New-Brunswick Museum, Saint-Jean (N.-B.);
Musée de la Province de Québec, Québec (P.Q.);
Musée des Beaux-arts de Montréal, Montréal (P.Q.);
Galerie nationale du Canada, Ottawa (Ont.);
London Public Library and Art Museum, London (Ont.);
Art Gallery of Toronto, Toronto (Ont.);
Royal Ontario Museum of Archaeology, Toronto (Ont.);
Art Gallery of Hamilton, Hamilton (Ont.);
Willistead Library and Art Gallery, Windsor (Ont.);
Winnipeg Art Gallery, Winnipeg (Man.);
Regina College Gallery, Regina (Sask.);
Edmonton Museum of Arts, Edmonton (Alb.);
Vancouver Art Gallery, Vancouver (C.-B.);
Arts Centre of Greater Victoria, Victoria (C.-B.).

Autres sociétés artistiques.—Les principales organisations artistiques d'intérêt national, à l'exclusion des musées et galeries d'art, comprennent:

L'Association canadienne des dessinateurs industriels;
Le Conseil des Arts du Canada†;
Le Groupe canadien des peintres;
La Corporation canadienne des potiers;
La Corporation canadienne de l'artisanat;
L'Association canadienne des musées‡;
La Société canadienne des arts graphiques;
La Société canadienne des aquafortistes et des graveurs;
La Société canadienne des aquarellistes;
La Société canadienne des jardinistes et urbanistes;
La Community Planning Association of Canada;
La Fédération des artistes canadiens;
L'Académie royale canadienne des Arts;
L'Institut royal d'architecture du Canada;
La Société des sculpteurs du Canada.

La Galerie nationale du Canada.—Fondée en 1880 par le marquis de Lorne, la Galerie nationale a d'abord servi uniquement de galerie d'exposition. Dotée d'un Comité consultatif sur les beaux-arts en 1907 et constituée en société relevant d'un conseil d'administrateurs en 1913, elle a réuni sa collection permanente surtout au cours des quarante dernières années. Cette collection de peintures et de sculptures, de gravures et de dessins, témoin des styles anciens et contemporains de diverses parties du monde, a un triple but: permettre au public d'en bénéficier, faciliter l'étude et le perfectionnement des arts et des produits industriels et servir de base à tout programme de formation artistique. La loi sur la Galerie nationale du Canada, modifiée en 1951, augmente le nombre des administrateurs de la Galerie et lui accorde d'autres avantages.

La collection de la Galerie nationale, qui jouit aujourd'hui d'une renommée internationale, est à la portée de toute la nation grâce à des catalogues, des photographies, des reproductions en couleurs et, dans une mesure restreinte, à des prêts. La section canadienne,—la plus étendue, cela va de soi,—offre la meilleure source pour l'étude de l'art canadien. Chaque année viennent s'ajouter des exemples de la meilleure production contemporaine, de même que des périodes antérieures.

La Galerie nationale poursuit un programme de vulgarisation par tout le pays. La plupart des expositions sont à la disposition de toute la population et connaissent une large diffusion. Une trentaine de ces expositions ambulantes circulent dans le pays et, ainsi, quelque 200 expositions se tiennent au Canada tous les ans sous les auspices de la Galerie nationale. En outre, des œuvres particulières sont prêtées chaque année à différentes localités du pays. Des œuvres d'art originales sont aussi constamment portées à l'attention du public. Des séries de reproductions passent par les villes qui n'ont pas de locaux pour recevoir des œuvres d'art originales.

*L'*American Art Directory* (R. R. Bowker Co., New-York) renferme la liste complète des musées, sociétés et écoles d'art du Canada.

† Une étude sur le Conseil des Arts du Canada ainsi que la liste des sociétés qui en font partie ont paru à la page 322 de l'*Annuaire* de 1951.

‡ Formée en 1947 en vue d'améliorer l'œuvre éducative des musées par la collaboration mutuelle, les échanges avec d'autres pays et le recrutement et la formation de spécialistes.